



Institut pour le Développement
de la Fibre Optique et des services liés
dans l'Habitat Numérique

Communiqué de Presse – 9 mars 2010.

« L'ingénierie du déploiement du très haut débit sur support fibre optique : aspects règlementaires et techniques »

Le 9 mars dernier l'IDFO-Habitat, a organisé son troisième débat de la série Les « Matins de la Fibrotique » sur le thème de l'ingénierie du déploiement du très haut débit sur support fibre optique : aspects règlementaires et techniques

En introduction, Daniel CRESSEAUX Directeur de la Qualité chez Vinci Immobilier a posé le cadre de ce débat en indiquant que *« Dans un contexte de tension sur l'immobilier et de profusion de réglementations, la parution d'un récent décret rend obligatoire l'installation de la fibre optique dans les immeubles neufs dès janvier 2010 et janvier 2011. Comme à l'accoutumée, l'obligation est faite aux constructeurs d'équiper leurs immeubles, alors que la règle n'est pas claire, tant du point de vue du nombre de fibres à mettre en place que de la situation du point de livraison de cette fibre par les opérateurs de réseaux. Les maîtres d'ouvrages sont bien évidemment volontaristes pour réaliser des immeubles qui soient le mieux adaptés possible aux besoins évolutifs de leurs clients, mais ils souhaitent le faire dans le respect de la maîtrise des coûts de construction et de la pérennité des installations livrées dont ils demeurent responsables. Se pose donc à nouveau la problématique des technologies à mettre en œuvre (nombre de fibres, point de livraison dans l'immeuble et dans le logement), et de la compétence de la filière (soudure, épissure, pieuvre), pour ces nouveaux équipements qui devront cohabiter avec ceux de génération précédente pendant la période de transition ».*

Face à ces légitimes interrogations, Didier CAZES et Régine CIPRA du département La Fibre chez France Télécom, ont développé les aspects règlementaires et techniques:

Du côté règlementaire : *Le déploiement de la fibre optique dans les territoires et immeubles dépend d'un cadre réglementaire complexe - Ce cadre est désormais stabilisé dans les zones denses pour les immeubles anciens. Pour les immeubles neufs, de nombreux points restent à identifier et à éclaircir pour que le pré-câblage offre au futur occupant un choix complet et de qualité aux services très haut débit. « Les citoyens auront le droit d'avoir la fibre de la même façon qu'ils ont le droit d'avoir une antenne » Le déploiement de la fibre doit favoriser la concurrence par les infrastructures. Pour cela des réponses règlementaires et juridiques pour déployer de nouvelles infrastructures sont prévues et surveillées par les acteurs de la régulation que sont la Commission Européenne, l'Autorité de la concurrence et l'Autorité de régulation: l'ARCEP*

Côté technique : *Le renouveau de la ligne fixe pour les technologies xDSL, bien qu'elle permette des échanges à hauts débits sur une paire téléphonique cuivre, celle-ci touche à ses limites en termes de débits. Face au besoin d'anticiper une rupture dans les besoins des clients avec des usages nécessitant simultanéité et qualité, plusieurs opérateurs ont fait le choix stratégique du FTTH. Ainsi France Télécom a choisi le FTTH pour un accès en fibre optique jusqu'au domicile. **En outre Orange a défini,***

en concertation avec les professionnels de l'immobilier, les modalités d'intervention dans les immeubles sous la forme d'une Charte Qualité. A l'avenir, la fibre optique en immeuble résidentiel sera considérée comme un produit standard »

La perspective d'une nouvelle activité générée par le développement du très haut débit déployé sur support fibre optique impacte une filière d'acteurs concernés et la met à l'épreuve de l'adaptation et de l'appropriation de cette nouvelle activité

Parlant du rôle de l'IDFO-Habitat, Maurice BOGGIANO, Président de la Commission économique d'IDFO-Habitat relève le fait que « *La filière ne semble pas encore et de façon homogène saisie par les aspects économiques des enjeux de cette nouvelle activité. Le débat a confirmé que les rôles de l'IDFO sont pour l'essentiel:*

- *Rassembler, mettre en contacts tous les acteurs de la filière concernés (incluant bien sûr les pouvoirs publics)*
- *Apporter en continu des informations sur les évolutions du marché, particulièrement des informations techniques (Création de l'observatoire de la Fibrotique à la fois tourné vers les techniques et les marchés, le tout relayé par un site performant)*
- *Cadrer les référentiels des formations de la Fibrotique et donner aux jeunes des perspectives de nouveaux métiers. Les installateurs doivent se préparer en se formant aux métiers de la fibre optique pour être en mesure de répondre aux appels d'offres qui vont découler de la réglementation»*

En guise de conclusion, Ramez FAKIH président d'IDFO Habitat, met l'accent sur « le rôle important que pourra jouer le groupe fédéré par IDFO-Habitat pour lever les défis posés par l'activité de déploiement de la fibre : Défi d'ordre économique (les surcoûts) et d'ordre culturel (des compétences spécifiques : techniques et réglementaires) et invite les professionnels présents à se joindre à l'IDFO-Habitat pour constituer une force de groupe et de proposition. « *L'IDFO-Habitat ne prétend pas trouver toutes les solutions mais, fort de son groupe, il ambitionne d'être une force de proposition agissante et à minima, de baliser des pistes de solutions»*

La prochaine manifestation de l'IDFO-Habitat est fixée 16 juin prochain date du 1^{er} colloque d'IDFO-Habitat.

Pour nous contacter : Nadia Lescure, tél. 09 75 79 94 60/ 06 74 84 60 15

E-mail : contact@idfo-habitat.com

Site : www.idfo-habitat.com